

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le onze octobre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Alain GUIMET ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ;

Procurations : Vincent PELLETIER à Laurence LEROUX ; Christelle DEROUET à Sandrine GAYET ; Frédéric GEROMIN à Alain GUIMET

Absents :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 30 septembre 2016

DELIBERATION N° 1 :

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DANS LA FILIERE ANIMATION

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2007 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade, le taux ainsi fixé est de 100 % pour tous les grades,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

Pour la filière administrative :

- La création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 11 octobre 2016 :

Filière : animation

Cadre d'emploi : Adjoint territorial d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Les crédits correspondants à ces frais de personnel sont inscrits au budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé et de nommer l'agent sur cet emploi.

ADOPTE : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 11 octobre 2016

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

